

## BAREME DES HONORAIRES 2023

### TRANSACTION

Vente d'appartement et de villa	6 % TTC du prix de vente
Vente de terrain	10 % TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Nous ne recevons ni ne détenons d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de notre rémunération ou commission.

### LOCATION

Locations saisonnières	25 % TTC du prix de la location
Sur le montant des loyers encaissés, à la charge du bailleur	

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou locataire et incluent la T.V.A à 20%.

Carte professionnelle n° CPI 0605 2022 000 000 209 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités : Transaction et Gestion

Garanties Financières de 120.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès de GALIAN Assurances | 89, rue La Boétie - 75008 Paris

RCP : MMA Entreprise